

Compte rendu de séance

Séance du 28 Avril 2016

L' an 2016 et le 28 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Area Bacchi sous la présidence de DARDONVILLE Alain Maire

Présents : M. DARDONVILLE Alain, Maire, M. DUBOIS Franck, Mme POUSSE Corinne, M. LEGUET Thierry, Mme CAPLAIN Joëlle, Mme JUNCHAT Ghislaine, M. GASTECEL Jean-Jacques, Mme OGER Colette, Mme PASSEMARD Aline, Mme PLISSON Sabrina, M. TARTROU Arnaud, Mme GAUCHER Céline, M. MERY Cyrille

Absent(s) ayant donné procuration : M. JAHIER Bernard à Mme POUSSE Corinne, M. PINTO Alexis à Mme GAUCHER Céline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 22/04/2016

Date d'affichage : 22/04/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PRÉFECTURE DU LOIRET

le : 03/05/2016

et publication ou notification

du : 03/05/2016

A été nommé(e) secrétaire : M. TARTROU Arnaud

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016 - D2016-020
PARTICIPATION AU FSE ET ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LEON DELAGRANGE DE NEUVILLE AUX BOIS - D2016-021
CONVENTION BASKET CLUB LOURY-REBRECHIEN - D2016-022
ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE - D2016-023
CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU LOIRET POUR L'ACFI - D2016-024
PROPOSITION DE PARTICIPATION AU FAJ-FUL - D2016-025
PROJET URBAIN PARTENARIAL - D2016-026

Le conseil municipal de la séance du 25 mars est approuvé à l'unanimité des présents et représentés. Monsieur Arnaud TARTROU est nommé secrétaire de séance

Compte-rendu des commissions

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry LEGUET pour les commissions Evènementiel, Cadre de Vie.

Commission Evènementiel

Monsieur Thierry LEGUET informe que la Commission s'est réunie le mardi 5 avril dernier pour définir la programmation de l'année 2016.

Il présente les 4 prochaines dates :

- **Dimanche 08 mai** : Commémoration de l'armistice du 08 mai 1945. Rendez-vous pour tous à 10h devant la Mairie pour un départ du défilé à 10h15 derrière les pompiers. Discours, remise de gerbes, Marseillaise chantée par les élèves de CE2, minute de silence. Verre de l'amitié au bar le Rebrech'.
- **Samedi 28 mai** : Inauguration de notre terrain multisport à partir de 14h sur le mail. Rencontres sportives de foot et de basket, challenge de lancers-francs et de jonglages, remise de récompenses par des sportifs professionnels, discours officiels à 16h30, buvette, démonstration de Workout par les athlètes de rue de l'association Body art Orléans.
Invités d'honneur : Thomas Renault et Julien Delonglée (USO Football). Les cartons d'invitation seront envoyés la semaine prochaine.
- **Samedi 18 juin** : Fête de la musique anticipée avec la venue de l'harmonie de Neuville aux bois en première partie de soirée dès 19h30. Un concert de plus d'une heure sur la thématique du sport avec près de 45 musiciens. Au programme « We are the champions », « I will survive », « chariot de feu », « The final Countdown... » Puis dans un second temps, Arnaud Walden animera la soirée de quelques morceaux rock suivi pour finir de DJ Chris'. Comme chaque année buvette et restauration sur place seront proposées.
- **Samedi 02 juillet** : Monsieur Arnaud Tartrou informe de la 7ème édition du festival « Rock in Rebrech' » à partir de 18h30. Buvette, stands, radios, tatoueur, dessinateur et restauration sur place. Cette année tous les artistes se produiront sur des scènes extérieures y compris nos invités d'honneur, « Les fatals Picards » à partir de 21h30. On attend beaucoup, beaucoup de monde, normal, l'entrée sera gratuite.

Commission Cadre de vie

La Commission « Cadre de vie » s'est réunie le mardi 26 avril dernier pour définir les actions qui pourraient être menées dans la commune tant pour le fleurissement que de la sécurisation de routière dans notre village.

Concernant l'embellissement, quelques travaux restent encore à finaliser au niveau du gymnase et du grand parking. D'autres sont encore à mettre en œuvre comme le massif sur la place du village. Toutes les réalisations qui nous avaient été suggérées par la SHOL lors de la visite conseil de 2015 ont été faites et en attendant que poussent les végétaux toutes ces créations devront être régulièrement entretenues.

A propos de la sécurisation, le 4 mai prochain nous rencontrons Michel Breffy, Conseiller Départemental de notre canton, pour évoquer avec lui les subventions susceptibles de nous être accordées cette année par le Conseil Départemental dans le cadre de la sécurisation des centres bourgs des communes < à 5000 habitants traversées par des routes départementales (RD8). La Commune souhaite en bénéficier. Pour cela, la Commission a étudié quelques pistes qui pourraient inciter à réduire la vitesse des véhicules qui traversent chaque jour notre village et qui permettraient de mieux signaler notre zone 30 ... mais nous en saurons plus après la rencontre du mercredi 4 mai.

Finalisation des travaux du terrain multiport

TRANSALP :

Un deuxième kit éducatif a été commandé pour le périscolaire et pour l'animation du 12 mai prochain. Les panneaux de baskets à remplacer ont été livrés chez le poseur de Transalp, nous attendons la date prévisionnelle d'intervention.

TPVL : Suite à un courrier demandant à la société de finaliser au plus vite les travaux prévus, une

équipe est venue lundi 24 avril mais ce jour-là, l'état de la terre après les fortes pluies, n'a pas permis de réaliser les travaux demandés (roulement, engazonnement). La Société doit nous recontacter.

Commission communication :

Le Rebrech'info de mai / juin est en phase de rédaction. Imprimé en début de semaine prochaine il devra être distribué à partir de jeudi et avant dimanche (si possible) pour annoncer le 8 mai.

La convention signée courant 2014 pour la réalisation des agendas de poche a été renouvelée fin mars avec M. Lerodotté de la société Media Diffusion Conseil. Cette convention portait sur 3 années (édition 2015 / édition 2016 / édition 2017). Il y aura donc de nouveau un petit agenda de poche distribué en fin d'année.

Monsieur le Maire invite Corinne POUSSE et Céline GAUCHER à présenter la commission Ecole, Jeunesse, Anciens.

Commission Ecole, Jeunesse, Anciens

Carnaval : Madame Céline Gaucher explique que le carnaval de l'école, prévu le jeudi, a dû être reporté au vendredi pour cause de météo désastreuse. Après le défilé en costumes, les enfants ont pu s'adonner à la traditionnelle bataille de confettis.

Chasse aux œufs : Malgré une pluie battante, 52 enfants étaient présents pour rechercher des bouchons qu'ils ont échangés contre des sujets en chocolat.

La matinée s'est terminée sous le soleil par une course relais enfants/parents. Coupes et médailles ont récompensé les plus rapides

Rencontre avec les jeunes, le 13 avril 2016 : 11 jeunes ont répondu présents à cette invitation. Nous avons pu échanger sur leurs attentes et leurs besoins....

La commission se réunira prochainement afin de travailler sur 3 axes qui se sont dégagés :

- le transport (notamment pour aller à la piscine de Neuville)
- l'animation (sport, travaux manuels....)
- les sorties (bowling, karting, ciné,)

Repas des anciens : Le repas des anciens, à partir de 66 ans, a eu lieu dimanche 24 avril. Il a réuni 72 convives avec une nouvelle configuration de la salle. Le repas (Pilette) et l'animation (Tri Bruno), ont satisfait l'assemblée. Nous avons passé un excellent moment de convivialité auprès de nos aînés.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

réf : D2016-020 A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

La Commission Associations réunie le 25 avril dernier a étudié les dossiers reçus en mairie (date limite de réception le 15 avril).

Les subventions suivantes sont proposées :

Nom de l'association	subvention accordée en 2016	observations
coopérative scolaire	4 800 €	dont 2500€ pour le projet école - concerne l'année scolaire 2015-2016
basket	300 €	
gymnastique	500 €	en augmentation suite à un changement de réglementation qui impose de payer 1h de préparation pour une 1 heure de cours
volley-badminton	400 €	
rebréchien loiret cyclisme	700 €	

cercle de l'amitié	300 €
TOTAL	7 000 €

Madame Corinne POUSSE remercie les 2 associations qui n'ont pas sollicité de subvention : NoMad Musik et le Rando Club Rebriciastinois. Leurs ressources leur permettent cette année d'autofinancer le fonctionnement courant et leurs projets.

Pour les demandes de subventions arrivées hors délai, elles seront étudiées en temps utile. Chaque association sera destinataire d'un courrier indiquant le montant de la subvention.

Le conseil municipal à l'unanimité

- **valide** la répartition des subventions proposée par la Commission Association pour les associations communales.

PARTICIPATION AU FSE ET ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LEON DELAGRANGE DE NEUVILLE AUX BOIS

réf : D2016-021 - A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

La commune est sollicitée par le Foyer Socio Educatif et l'association sportive du Collège Léon Delagrange de Neuville-aux-bois pour une subvention concernant les 80 jeunes de notre commune fréquentant l'établissement. Le montant sollicité est de 714 € pour le FSE et 476 € pour l'association sportive, soit un montant global de 1 190 € ou 14.875 € par collégien de Rebréchien.

Il est proposé de maintenir la somme de 13€ par élève soit un montant total de 1 040€

- FSE : 624€
- Association sportive 416€

Le conseil municipal à l'unanimité **valide** la proposition suivante :

- FSE : 624€
- Association sportive 416€

CONVENTION BASKET CLUB LOURY-REBRECHIE

réf : D2016-022 - A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Madame Corinne POUSSE explique que le mardi 26 avril, la secrétaire du Basket de Rebréchien a exposé la situation du club en présence du président de Loury à Monsieur le Maire et elle-même. Suite à l'Assemblée Générale extraordinaire, où seulement deux parents se sont déplacés, aucun candidat ne s'est déclaré pour poursuivre l'activité du club de basket.

La solution envisagée, la moins pénalisante pour les 35 jeunes concernés, est une fusion absorption avec le club de Loury. Le bureau de Loury, avec l'accord de la mairie, est prêt à accueillir la trentaine de jeunes de Rebréchien s'ils peuvent bénéficier des mêmes créneaux horaires sur le gymnase de notre commune. Nous devons prendre la décision ce soir pour que les clubs effectuent les démarches administratives pour le 1er juin au plus tard. Une convention devra être établie entre le club de Loury et la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Corinne POUSSE et de Monsieur le Maire, à l'unanimité

- **Valide** le principe de convention entre le club de Loury et de Rebréchien, avec mise à disposition de créneaux horaires du gymnase
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie.

Pôle TURFF

Monsieur le Maire invite Franck DUBOIS à présenter les points du pôle TURFF.

Dossier assainissement.

Les travaux de mise en conformité et extension du réseau d'assainissement de la commune vont débiter et sont réalisés par le groupement TPL / SOGEA comprenant une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Un rebrech'info spécial travaux d'assainissement est en cours d'édition, et sera à distribuer avant la date de démarrage des travaux : le 9 mai.

Secteurs concernés :



Réunion travaux/urbanisme du 20 avril.

1. Travaux de l'église.

Plusieurs devis de dépeçonnage et de remplacement des échelles d'accès au clocher ont été présentés et les décisions suivantes ont été prises :

- Demander aux entreprises locales de chiffrer les travaux suivant un cahier des charges précis,
- Demander un correctif à une entreprise de dépeçonnage intégrant les remarques formulées en séance.

Il s'agit dorénavant de trouver un bureau d'étude structure pour définir la dangerosité éventuelle de l'édifice et les travaux de confortement à entreprendre.

2. ZAC.

Nous attendons le retour des offres pour l'appel à candidature le 17 mai. Les dossiers de consultation seront envoyés et les candidats auront 30 jours pour répondre. Le dépouillement aura lieu courant juillet.

Rappel du rôle de la commission spéciale ZAC :

- Participer au choix de l'aménageur et proposer au CM
- Participer à la rédaction du traité de concession d'aménagement
- Participer à la rédaction du cahier des charges de la ZAC.

La commission spéciale ZAC deviendra caduque juste avant la phase opérationnelle de la ZAC ; une nouvelle commission sera à élire pour suivre l'opération et veiller au respect du cahier des charges.

Monsieur Thierry LEGUET demande si un aménageur ne peut proposer son dossier que sur une partie de la ZAC. Monsieur Alain DARDONVILLE, Maire répond que oui, mais que ce n'est pas l'objet de la consultation et que son dossier risquerait de ne pas être retenu.

Monsieur Franck DUBOIS porte à la connaissance de l'assemblée qu'une autre commune ayant le

projet d'une ZAC a passé convention avec l'EPFLi – qui achète les terrains à la place de l'aménageur et joue aussi le rôle de maître d'œuvre. Cette fonction de l'EPFLi n'existait pas au moment de la création de la ZAC de Rebréchien.

3. Calendrier ADAP.

Il s'agit de la mise en conformité aux normes Handicaps de tous les établissements ERP du patrimoine de la commune. Les travaux seront réalisés soit en interne par nos techniciens soit en externe après validation d'un double devis. A ce stade il faudra faire un retour sur le calendrier avant la fin juin en Préfecture. Ghislaine JUNCHAT a supervisé le dossier avec Christophe FERSNIERES responsable des services techniques.

4. Dossier Conseil Départemental.

Comme vu lors de notre rendez-vous avec nos Conseillers départementaux le 4 avril dernier, nous devons monter un dossier sur les voiries (investissement) afin de bénéficier d'un financement lié à la distribution des amendes de police pour notre commune et celle de Venneçy

- Travaux rue de la Jourdière
- Remplacement de têtes de candélabres pour renforcer la sécurisation des élèves se rendant à l'école et à l'abri bus pour le collège.

5. Divers.

- Décision de souscrire un abonnement internet satellitaire pour le secrétariat de Mairie (identique à celui pour l'école)
- Etudier le renouvellement des équipements informatique de la mairie
- Lancer un contrôle des bouches incendie de la commune en utilisant la même entreprise que celle utilisée par le syndicat des eaux.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

réf : D2016-023 - A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Monsieur le Maire présente l'organisme La Fondation du Patrimoine.

En 2016, la Fondation du patrimoine célébrera ses 20 ans d'existence. C'est la première organisation privée en France dédiée à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

Elle participe activement au renforcement de l'attractivité des territoires en étant un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de notre pays, en contribuant à la création d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire, à l'insertion professionnelle, et à la formation des jeunes. La souscription qui fait appel à la générosité publique est certainement l'outil le plus emblématique de la Fondation du patrimoine, qui a réalisé en 2015 une année historique grâce à 13,7 millions d'euros ,dont 900 000 € pour la seule Région Centre-Val de Loire.

C'est grâce à l'action de nos bénévoles sur le terrain et à votre soutien que nous pouvons continuer à mener nos actions en faveur du patrimoine rural de proximité.

Le montant de l'adhésion s'élèverait à 100 € pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants.

La Fondation du Patrimoine participe à la sauvegarde du patrimoine rural non protégé. Notre église rurale fait partie de ce type d'éléments de patrimoine et nous devons dans les années qui viennent trouver les moyens de restaurer les désordres structurels dont elle souffre. Pour ce faire nous aurons besoin de partenaires, et la Fondation du Patrimoine peut nous accompagner.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité

- **Décide** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 100 € .

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU LOIRET POUR L'ACFI

réf : D2016-024 - A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°85-603 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi que la médecine professionnelle et préventive, et l'arrêté du 29 janvier 2015 stipulent que l'autorité territoriale désigne le ou les agents qui sont chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Elle peut passer convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition de tels agents.

Quelque soit leur taille, les collectivités doivent désigner au moins un Agent Chargé de la Fonction Inspection (ACFI).

Le CdG45 propose aux collectivités la mise à disposition d'un agent chargé de cette fonction moyennant la signature d'une convention d'une durée de 4 ans.

Cette question a déjà été débattue en 2013 sans que le Conseil Municipal ait pris une délibération. C'est une obligation réglementaire d'assurer cette fonction. Le CdG45 nous demande soit d'assurer cette fonction en interne soit de signer une convention de ce type.

Le montant approximativement le suivant pour 6 jours d'intervention :

Collectivité	Nb de jours (estimatif)	Cout annuel (estimatif)	Date de signature de la convention
Aschères-le-Marché + SIRIS	3 + 3	1 848 EUR	11/05/2012
CCF	9	3 150 EUR	En attente
Loury	5	1 753 EUR	24/01/2012
Montigny	3	924 EUR	n
Neuville-aux-Bois	9	3 150 EUR	n
Rebréchien	6	1 848 EUR	n
Saint-Lyé-la-Forêt	3	924 EUR	n
Traînou	6	1 848 EUR	n
Vennecy	6	1 848 EUR	n
Villereau	3	924 EUR	n

Le conseil municipal à l'unanimité

- **Décide** de signer une convention avec le Centre du Gestion du Loiret pour la mise à disposition d'un ACFI.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie.

Tirage au sort du Jury d'assises.

Nous devons comme chaque année procéder au tirage au sort du jury d'assises du Loiret pour l'année 2017, à partir de la liste électorale.

- La liste préparatoire ne doit comprendre que des personnes ayant leur domicile dans le département,
- Le nombre de noms à tirer au sort est de 3,
- Les personnes retenues devront avoir atteint l'âge de 23 ans au 31 décembre 2016, soit être nées avant le 1^{er} janvier 1994.

Sont tirés au sort :

N° 931 –TURBAT Antoine, né le 17/02/1952 – domicilié 28 rue du caquet

N° 796 – PRAUD Muriel épouse GERMAIN, née le 16/02/1962 – domiciliée 74 rue du haut thibert

N° 771 – PICARD Christian, né le 14/09/1947, né le 14/09/1947 – domicilié 11 rue de la martillière.

PROPOSITION DE PARTICIPATION AU FAJ-FUL

réf : D2016-025 - A l'unanimité (pour : 0 / contre : 15 / abstentions : 0)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental du Loiret sollicite comme tous les ans les communes pour la participation au Fonds d'Aide au Jeunes (FAJ) et au Fonds Unifié au Logement (FUL) à raison de :

- FUL = 0.77 € /hab, soit 1068 € pour la commune
- FAJ = 0.11 € /hab, soit 153 €

Le conseil Municipal à l'unanimité **vote contre** la participation au FAJ/FUL du Conseil Départemental.

Informations et questions diverses

Cabine téléphonique :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu d'Orange précisant que la cabine téléphonique de la place de l'église serait retirée d'ici au 31 décembre 2017.

PROJET URBAIN PARTENARIAL

réf : D2016-026 - A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Monsieur le Maire explique le fonctionnement d'un Projet Urbain Partenarial (PUP)

Le projet urbain partenarial -PUP-, est un outil de financement des équipements publics, créé en 2009, codifié aux articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme, permet aux communes d'assurer le préfinancement d'équipements publics nécessaires à une opération d'aménagement ou de construction par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) via la conclusion d'une convention. La loi ALUR du 24 mars 2014 a fait évoluer cet outil.

Le propriétaire, le constructeur ou l'aménageur, toujours à l'initiative de l'opération privée d'aménagement ou de construction, peut avoir intérêt à proposer la signature d'une convention de PUP si son projet nécessite la réalisation d'équipements publics difficiles à financer a posteriori par la seule taxe d'aménagement -TA- et/ou si cette convention peut faire avancer plus rapidement les opérations. Pour la collectivité, l'intérêt du PUP réside dans la souplesse du dispositif contractuel, la possibilité de prévoir un échelonnement des participations et parfois, selon le MEEDDM à l'époque (ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer), de percevoir, le cas échéant, une somme supérieure à celle qui résulterait de la seule TA. La loi ALUR ajoute, en outre, la possibilité pour la collectivité de prévoir, à l'occasion d'une première convention de PUP, un périmètre à l'intérieur duquel les futurs opérateurs sont tenus de participer proportionnellement au coût des équipements au travers de nouvelles conventions de PUP. Cette évolution fait évoluer le cadre purement contractuel et donc librement consenti du PUP.

Il propose cette solution pour un terrain situé rue de la Pigage, et sollicite l'accord de principe du conseil municipal pour la mise en place d'un PUP avec les consorts concernés pour l'extension du réseau ErdF.

Le conseil municipal à l'unanimité **valide** le principe de mise en place d'un Projet Urbain Partenarial pour le terrain situé rue de la Pigage, et **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie.

Questions diverses :

Monsieur Thierry LEGUET souhaite signifier que la commune a officiellement reçu un courrier attribuant une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un montant total de 20 589 € pour le City stade. A cela s'ajoute le montant des réserves parlementaires d'un montant de 4000 €, dossier défendu par Marianne DUBOIS. Il est aussi rappelé que le montant de la TVA sera récupérable dans deux ans.

Séance levée à: 21:50